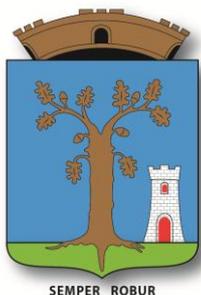


LE ROURET



## Commune du Rouret

### AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

**MAPA DE SERVICE À BONS DE COMMANDE :  
ENTRETIEN, MAINTENANCE ET TRAVAUX CONCERNANT  
L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE DU ROURET  
MAPA 2025\_05**

#### **1. Identification du pouvoir adjudicateur**

Monsieur Gérald LOMBARDO – Maire de la Commune du ROURET

#### **2. Activités principales**

Services généraux des administrations publiques

#### **3. Nom et adresse Officiels de l'organisme acheteur :**

Commune du ROURET  
M. Gérald LOMBARDO – Maire / Allée des Anciens Combattants / 06650 LE ROURET  
☎ 04 93.77.20.02  
Courriel : dgs@mairie-lerouret.fr

#### **4. Procédure de passation**

Procédure adaptée ouverte dont la valeur du marché estimée est inférieure à 200 000 € HT, telle que désignée dans l'article L 2123-1 du CCP, soumise aux dispositions du Code de la Commande Publique et ses annexes, et notamment les articles R 2123-1 à R 2123-7.

Le marché comporte un lot unique. Pas d'option ni de variante.

#### **5. Objet du marché**

Le présent marché a pour objet l'entretien préventif et curatif des installations d'éclairage public (739 points lumineux) et l'exécution de travaux neufs intéressant l'extension ou la rénovation du réseau d'éclairage public sur le territoire de la commune du ROURET.

Le présent marché couvrira également la location ponctuelle de matériel d'éclairage public pour les festivités et autres besoins.

#### **6. Type de marché**

Marché de service à bons de commande

Classification CPV :

- 45316110-9 « Installation de matériel d'éclairage public »,
- 34993000-4 « Éclairage public »,

- 34928500-3 « Équipement d'éclairage public »,
- 34928510-6 « Lampadaires d'éclairage public »,
- 34928530-2 « Lampes d'éclairage public »,

La technique d'achat choisie est l'accord-cadre à bons de commande tel que défini à l'article L2125-1 du CCP, qui s'exécutera selon les modalités décrites aux articles R 2162-1 à R 2162-6, et R 2162-13 à R 2162-14 du CCP, et sera passé avec un seul opérateur, sans minimum et avec un maximum de 200 000 € HT sur la durée totale du marché (périodes de reconduction comprises).

## **7. Caractéristiques principales**

### **Lieu d'exécution**

Commune du Rouret (06650).

### **Durée du marché**

Le contrat sera conclu pour 12 mois à compter de la date de l'Ordre de service, renouvelable maximum trois fois sur une période d'égale durée.

Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins. L'émission des bons de commande ne peut intervenir que pendant la durée de validité du marché.

Si le seuil maximum de 200 000 € HT du présent marché est atteint avant le terme du contrat celui-ci s'éteindra de plein droit sans indemnité due au titulaire.

Il pourra néanmoins faire l'objet d'une décision de poursuivre dans les conditions règlementaires.

### **Conditions de participation**

Le marché sera attribué soit à un titulaire unique, soit à un groupement d'entreprises. Aucune forme de groupement ne sera imposée au titulaire.

Les opérateurs économiques sont donc autorisés à se porter candidat sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint, sous réserve du respect des règles relatives à la concurrence.

En vertu de l'article R 2151-7 du CCP, il est interdit aux candidats de présenter, pour le marché, plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membres d'un ou plusieurs groupements.

## **8. Négociation**

La commune procédera à une phase de négociation durant la procédure de passation dudit marché. Cette négociation peut intervenir tant sur l'aspect technique que sur l'aspect financier.

Cette phase de négociation n'a pas un caractère contraignant puisque la collectivité pourra y renoncer.

## **9. Critères de choix de l'offre présentée par les candidats retenus**

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique selon les critères indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1 • PRIX DE L'OFFRE	60%
2 • VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE	40%

## **10. Retrait des dossiers de consultation / modalités de remise des offres**

Toutes les candidatures et les offres déposées, et tous les échanges avec l'acheteur, devront s'opérer uniquement via le profil acheteur « Marchés Sécurisés » : [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

Les offres déposées sous format papier ou sous support physique électronique (cd-rom, clé USB...) seront déclarées irrégulières.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet rédigé en français et exprimé en euro, comprenant deux enveloppes distinctes (candidature et offre). Les documents et pièces à fournir sont listés au sein du Règlement de la Consultation.

Le présent marché ne peut être attribué à un opérateur économique qui serait dans un cas d'interdiction de soumissionner.

## **11. Date limite de réception des offres**

La date limite de réception des offres est fixée au 30 juillet 2025 à 12h00.

Délai minimum de validité de l'offre : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## **12. Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal Administratif de Nice

18 avenue des Fleurs

06000 NICE.

[greffe.ta-nice@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nice@juradm.fr) tél : 04 89 97 86 00

### **Introduction des recours :**

« A tout moment, procédure de conciliation par le président du Tribunal Administratif en application de l'article L. 211-4 du CJA »

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

## **13. Renseignements complémentaires**

Il est rappelé que durant l'intégralité de la procédure de passation du marché, tous les échanges avec le pouvoir adjudicateurs ne devront s'effectuer que via la plate-forme du profil acheteur « Marchés Sécurisés » ([www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)).

Les questions peuvent être posées sur la plate-forme jusqu'à 10 jours avant la date limite de remise des plis dématérialisés, soit le 20 juillet 2025.

## **14. Date d'envoi du présent avis à la publication**

Mardi 17 juin 2025